

L'événement

MINEURS ISOLÉS

« Ils ne viennent pas ici pour faire terroristes ! »

Délinquants par nature, les mineurs étrangers? Ces discours sont une insulte à la réalité et au travail de fourmi des travailleurs sociaux qui les accueillent. N'en déplaise: ces jeunes réussissent en France, et ils réussissent à la France.

« Ils sont voleurs, ils sont violeurs, ils sont assassins, c'est tout ce qu'ils sont. » Les propos d'Éric Zemmour ne doivent pas faire illusion. Leur outrance quasi psychiatrique, qui cherche à mettre dans le même sac criminel l'ensemble de ceux qu'on appelle les « mineurs non accompagnés » (MNA), peut sembler facile à réfuter. Mais le but d'un Zemmour n'est pas que ses propos soient pris pour argent comptant. Il est d'instiller le doute; et avec le doute, la peur; et avec la peur, le rejet de l'autre et la haine. Le seul moyen de réduire à néant de tels propos et d'annihiler leurs effets délétères, c'est donc de les confronter à la réalité. Car celle-ci est tout autre. Et qui est mieux placé pour parler de cette réalité que ces travailleurs sociaux qu'on entend si rarement et qui, dans des conditions souvent difficiles, prennent en charge ces enfants qui arrivent chaque jour sur notre territoire?

« Ce sont des propos de haine de la part de quelqu'un qui ne connaît pas ces jeunes », s'indigne Ingrid (1), directrice d'une importante structure d'accueil de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans un département de province. Ludivine (1), cadre de l'ASE depuis plusieurs années dans un département d'Île-de-France, dit tout simplement son « écoërement ». Car c'est aussi leur travail que de tels discours attaquent. « Pour ceux qui arrivent à 15 ans, poursuit la jeune femme, c'est moins difficile, car dans ce cas-là, ils peuvent, de droit, demander la nationalité française. Mais la plupart arrivent après 16 ans. Oui, certains ont un parcours

cabossé, des traumatismes liés à des violences subies avant ou après leur arrivée, un passage en rétention... Tout cela nécessite un accompagnement psychologique. Souvent, ils ne sont pas francophones, sans nouvelles de leur famille, sans même savoir s'ils la reverront un jour, mais ils en portent quand même les attentes... et la pression que cela fait reposer sur eux. »

Ces professionnelles de l'aide à l'enfance n'évacuent pas la question de la minorité: « Nombre de ceux qui nous arrivent sont majeurs », confie Ludivine, ajoutant: « Quand on voit comment les majeurs sont accueillis, on peut comprendre certaines stratégies... » En Île-de-France, on estime qu'environ un tiers des arrivants sont finalement reconnus mineurs. Les choses sont, en théorie, très cadrées: les départements, qui ont la responsabilité de l'ASE, disposent de cinq jours pour évaluer les arrivants - les frais étant remboursés par l'État. Pendant cette période, ils ont une obligation de « mise à l'abri » et doivent donc placer les jeunes dans des structures appropriées. C'est la première difficulté: entre des foyers destinés avant tout à l'accueil d'enfants français retirés à leur famille et l'hôtel, il n'y a rien. Facteur aggravant, l'évaluation peut prendre bien plus longtemps, surtout quand des contestations se font jour: six mois, un an... parfois plus. Les départements gèrent donc cette situation en fonction de leurs moyens... et de leurs choix politiques.

« Ici pendant toute une période, raconte Ingrid, la politique du département c'était: les MNA sont des étrangers avant d'être des enfants, donc ils relèvent de l'État, pas de

LA PRÉSUMPTION DE MINORITÉ NON RESPECTÉE

Selon Médecins du monde, près de 80 % des personnes se présentant comme mineures sont écartées d'une protection à l'issue d'une évaluation expéditive. Même lorsqu'elles possèdent des documents d'identité, ceux-ci sont « systématiquement remis en cause ». Enfin, les mineurs peuvent être soumis aux fameux tests osseux, alors qu'il n'existe aucune méthode scientifique fiable d'évaluation de l'âge.



« Ce sont des enfants qui vont sortir plus vite de l'ASE parce qu'ils partagent l'objectif que nous

nous. » Pour eux, c'était l'hôtel direct, sans suivi médico-social, sans orientation... « Les choses ont changé à présent », reprend Ingrid. Les délais d'évaluation ont été réduits, les séjours à l'hôtel ne sont plus qu'un bref préalable à une vraie prise en charge. « Il faut dire, précise-t-elle, que tant l'évaluation par la préfecture à l'aide du fichier biométrique des entrants que le confinement ont considérablement réduit les arrivées. » Ludivine, elle, reconnaît qu'évaluer ces adolescents, « c'est un métier. Il faut analyser leur récit, connaître le terrain... ». Elle n'hésite pas à tacler au passage la fameuse radio censée évaluer l'âge osseux: « On sait qu'il y a une marge d'erreur de 18 mois. Pour des jeunes qui ont entre 16 et 18 ans, c'est énorme. »

La qualité de la prise en charge se dégrade, faute de moyens

Les deux jeunes femmes s'accordent en tout cas sur un point: quand la prise en charge est effective, le succès est au rendez-vous. « Ce sont, par la force des choses, des jeunes qui sont plus matures que les autres, souligne Ingrid. Ils savent qu'ils doivent s'investir, bien travailler. Le plus

souvent, nous leur proposons d'entrer en apprentissage. Ce sont des formations courtes qui leur offrent plus rapidement une perspective d'emploi et donc de régularisation, à 18 ans. Cela leur permet aussi d'avoir un peu de revenus, dès 16 ans. » Ce qui arrange aussi les départements, obsédés par le coût de prise en charge: « Chez nous, on a un éducateur pour huit MNA, alors que pour les autres enfants accueillis à l'ASE, c'est du un pour deux. » Le coût à la journée, lui, se situerait entre 50 et 80 euros par jour et par enfant... contre 250 euros.

« Ils choisissent des formations où ils savent qu'ils pourront travailler, relève Ludivine. Traitement des déchets, restauration, mécanique auto, métiers de bouche, plomberie, chaudronnerie, couverture... Ils viennent combler des manques dans ces secteurs-là, ils ne rechignent pas à se lever à 4 heures du matin, malgré des patrons peu scrupuleux parfois! On doit aussi leur apprendre à faire respecter leurs droits. Mais on sait que ce sont des enfants qui vont sortir plus vite de l'ASE parce qu'ils partagent l'objectif que nous leur fixons: l'autonomie. » Et ces trajectoires leur permettent d'espérer une régularisation effective à leurs 18 ans... « De

« CE SONT DES JEUNES QUI VEULENT DE L'AIDE ET RESPECTENT LE CADRE. CE N'EST PAS TOUJOURS LE CAS DES AUTRES. »
INGRID, RESPONSABLE D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL